

# COMMUNE DE LA CELLE (CHER)

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

### PROCÈS-VERBAL - SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2022

Conformément aux articles L 2121-07 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Le conseil municipal, légalement convoqué le 08 novembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire le seize novembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente minutes en Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe AUZON, maire.

**Nombre de membres en exercice** : 11 – nombre de présents : 08 - nombre de votants : 08

**Etaient présents** : Philippe AUZON, Agnès CHANTRIER, Bernard RONDELET, Nadine DELCAMBRE, Clément TOUZET, Guy CHANTEMILANT, Serge BREVET, Marinette BERGER.

**Etaient absents excusés** : Gwennaëlle LE CLECH, Jennifer BRUYÈRE, Mathilde THEVENET.

**Secrétaire de séance** : Agnès CHANTRIER

Convocation du 08 novembre 2022, notifiée et publiée par affichage le 08 novembre 2022

La séance a été publique. – Fin de la séance à 20 heures 55

#### ORDRE DU JOUR :

- Chemin randonnée – plan de financement et autorisations
- Mur du Jardin du Prieuré : devis
- Décision Modificative au Budget (Frais de personnel et indemnités des élus)
- Cession parcelle B 844
- Convention avec un cabinet vétérinaire pour gestion de la population féline sans propriétaire
- Courriers divers - Questions diverses

#### **DCM 2022-035 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du 20 octobre 2022**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance précédente, à l'unanimité des membres présents, approuve le Procès-Verbal de la séance du 20 octobre 2022.

#### **DCM 2022-036 – Chemin de randonnée – plan de financement et autorisations**

Monsieur le Maire rappelle la démarche intercommunale « Suivez la Huppe ». Elle rassemble 4 communes engagées pour la Nature qui ont décidé de réaliser des parcours pédagogiques sur la base de leurs Inventaires de la Biodiversité Communale.

A LA CELLE ces aménagements seront installés d'une part dans « le bourg » et d'autre part sur le circuit biodiversité « Lavoir- Saint Sylvain – ENS ».

Ce projet a donné lieu à une pré demande d'aide européenne LEADER qui a reçu un avis favorable du Comité technique préalable à sa présentation au GAL.

Les 4 communes concernées, Touchay, Saint Vitte, la Celle et Marçais se sont réunies en groupement de commandes et ont désigné Madame RIVET, maire de Marçais, comme mandataire. Une consultation a été lancée le 16 août dernier pour choisir les prestataires en charge du projet. Monsieur Philippe AUZON présente le rapport d'analyse des offres reçues. Au terme de ce rapport L'entreprise PIC BOIS a été choisie pour réaliser la charte graphique, le logo et pour fabriquer les mobiliers, l'association Nature 18 pour écrire les contenus.

Après ajustement des devis initiaux, pour tenir compte de modifications mineures du nombre de mobiliers, les montants définitifs s'élèvent à 2 000 € HT pour Nature 18 et 10 883,74€ HT pour PIC BOIS auxquels s'ajoutent les frais de personnel pour la pose des panneaux estimés à 1 086,95 € (50 heures de l'agent communal).

Monsieur le maire propose le financement du projet et demande l'autorisation au conseil municipal de solliciter une subvention européenne LEADER à hauteur de 80 % du montant total soit 11 776,55 €.

Le plan de financement serait le suivant :

Montant de l'opération :	13 970,69 € HT
Subvention Leader :	11 176,55 € HT
Fonds communaux :	2 794,14 € HT

Après exposé, Monsieur le maire invite le conseil municipal à délibérer sur le projet et son financement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- accepte le projet présenté, ainsi que les devis définitifs d'un montant total de 12 883,74 € HT
- l'estimation du temps de pose par l'agent communal (50 heures – frais de personnel : 1086,95€)
- vote le plan de financement tel que proposé ci-dessus
- charge Monsieur le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires et notamment de déposer auprès du syndicat mixte du Pays Berry Saint-Amandois une demande de subvention dans le cadre des fonds LEADER et de signer tout document s'y afférent.

# COMMUNE DE LA CELLE (CHER)

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

### **DCM 2022-037 – Mur du jardin du Prieuré**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal sa proposition d'effectuer la restauration du mur d'enceinte avec présentée lors de la séance précédente du conseil municipal du 20 octobre 2022

Monsieur le maire présente les devis des entreprises MT Couverture (2 000€ HT), RC Bâtiment (4 090,91€ HT), entreprise Pascal PECHERAL (2 680 € HT).

Etant concerné par l'une des entreprises consultées, Monsieur Clément TOUZET se retire de la salle avant les débats et décisions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents  
(nombre de présents : 07 - nombre de votants : 07)

- approuve le devis de l'entreprise MT COUVERTURE, d'un montant de 2 000 € HT
- autorise Monsieur le maire à signer le devis.

### **DCM 2022-038 – Toiture du préau/bâtiment communal**

Monsieur le maire fait part au conseil municipal qu'il est nécessaire de rénover la toiture du préau/bâtiment communal situé sur la parcelle B 1723 d'une surface de : 56 m<sup>2</sup>, et présente les devis des entreprises MT Couverture (9 859 € HT - tuiles neuves), Pascal PECHERAL (8 906.50 € HT - tuiles récupérées)

Etant concerné par l'une des entreprises consultées, Monsieur Clément TOUZET se retire de la salle avant les débats et décisions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents  
(nombre de présents : 07 - nombre de votants : 07)

- approuve le devis de l'entreprise MT COUVERTURE, d'un montant de 9 859 € HT
- autorise Monsieur le maire à signer le devis.

Le local pourra être loué au prix de 12 € par mois, avec priorité aux locataires des appartements municipaux.

### **DCM 2022-039 – Décision Modificative au Budget (Frais de personnel et indemnités des élus)**

Monsieur le maire fait part au conseil municipal qu'en raison de l'augmentation du point d'indice et suite aux vice-présidences du maire dont les indemnités sont soumises à cotisations, il y a lieu de rééquilibrer le budget communal 2022. Monsieur le maire propose la décision modificative au budget ci-après :

#### **Section de fonctionnement :**

##### **Dépenses :**

Chapitre 65 article 65311 : + 1 000 €

Chapitre 65 article 65314 : + 4 000 €

##### **Recettes :**

Chapitre 74 article 74836 : + 5 000 €

#### **Section d'investissement :** pas de modifications

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, vote la décision modificative au budget proposée ci-après

#### **Section de fonctionnement :**

##### **Dépenses :**

Chapitre 65 article 65311 : + 1 000 €

Chapitre 65 article 65314 : + 4 000 €

##### **Recettes :**

Chapitre 74 article 74836 : + 5 000 €

#### **Section d'investissement :** pas de modifications

### **DCM 2022-040 Cession parcelles**

Monsieur le maire propose au conseil municipal de vendre la parcelle B 844 et B 848 pour un montant de 400 €  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve cette proposition.

# COMMUNE DE LA CELLE (CHER)

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

### DCM 2022-041 - Convention avec un cabinet vétérinaire pour gestion de la population féline sans propriétaire

Monsieur le maire fait lecture de la convention en vue de gérer la population féline sans propriétaires avec la clinique vétérinaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention présentée, et autorise Monsieur le Maire à signer le document proposé.

### Questions diverses/Courriers divers

-Monsieur le maire fait lecture de l'arrêté 2022-1307 concernant la déclaration d'utilité publique et la cessibilité dans le cadre d'une procédure d'abandon

-Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde – mise à jour

-Présentation du devis du feu d'artifice 2023 : 1305 € - Société SEDI -accord du Conseil municipal

-Facture VEOLIA : montant s'élevant à 678,13 € sur le poste du cimetière consécutive à une fuite constatée à la Toussaint

Fin de la séance à 21 heures

La secrétaire de séance

Le Maire



Agnès CHANTRIER

Philippe AUZON

Délibérations transmises par l'application ACTES au représentant de l'Etat le 11/11/2022 - publicité par affichage et publication sur papier effectuées le 11/11/2022 en application de la délibération 2022-015 du 07/06/2022